



Red Star Club Champigny

Section Natation



Adresse postale : 119-121, rue de Verdun
94500 CHAMPIGNY
Tél : 01 49 83 72 05
Messagerie : rscnatation@aol.com

Relevé de décision de la réunion du 04 Décembre 2018

<i>Membres du bureau présents</i>	Olivier BAILLARGE Muriel BOULAT Laurence CAZEMAYOU Ricardo FONSECA David GUENIN Virginie MAES Céline MENARD Béatrice MENDES Raquel PIZARRO Serge HEUVELINE
<i>Educateurs excusés</i>	
<i>Invités</i>	
<i>Membres du bureau excusés</i>	Michelle CHRISTOPHE Sophie ROCA Audrey GUENIN

Début de la réunion : 20h15.

Ordre du jour

Sommaire

1. Validation CR Réunion du CA Octobre / Novembre 2018 3
2. Stages Avril..... 3
3. Questions diverses 3

DEFINITIF

1. Validation CR Réunion du CA Octobre / Novembre 2018

Validés à l'unanimité

2. Stages Avril

Plusieurs sites / prestataires ont été contactés.

Alençon → Horaire d'entraînement sans cohérence.

Montpellier : Trop cher

Gravelines : Peu cher mais les créneaux incohérents (7 :00 → 9 :00 puis 19 :00 → 21 :00)

⇒ Vichy : Lundi au Dimanche – 50 m extérieur – Tarif OK.

- Horaires d'entraînement corrects 10 :30 → 12 :30 / 17 :00 → 19 :00

Le CA confirme la réservation du stage et propose une participation des familles à hauteur de 350,00 € représentant 63% du coût du stage par nageur.

Date du stage : Lundi 29/04/2018 au Dimanche 05/05/2018

Lieu : Vichy

Participants : 17 nageurs + 3 accompagnants

Groupes de Benjamin en prio et proposition pour le groupe de Serge.

Participation des familles : 350,00 €

Vote à l'unanimité des participants.

3. Questions diverses

Demande de remboursement d'un nageur :

- En date du 28.11.2018, mail de demande de remboursement prétextant le fait que son enfant n'est jamais venu
 - Le CA discute, rappelle le règlement de la section qui ne rembourse plus les cotisations après le 30 septembre (sauf décision du bureau) et propose un remboursement partiel de 150,00 € (10% de « pénalité » correspondant à 1/10^e de l'année)
 - **Vote à l'unanimité des participants**

En complément, la communication lors des réinscriptions doit être adaptée afin de prévenir les familles que si les emplois du temps des enfants ne concordent pas avec les horaires du club, alors la famille a la possibilité d'annuler son inscription durant tout le mois de Septembre suivant.

DEFINITIF